

1) Demande de mise à l'enquête publique

a) 3 exemplaires en version papier, au format A4 comprenant les plans pliés au même format des pièces suivantes :

1. Plan de situation authentifié par un ingénieur géomètre breveté ;
2. Plans à 1:100 ou 1:50 de tous les étages avec l'indication des mesures de prévention contre les incendies. Pour les **transformations, agrandissements et surélévations** l'état ancien sera teinté en gris, le **démoli en jaune** et l'**ouvrage projeté en rouge** ;
3. Coupes nécessaires à la compréhension du projet comprenant les profils du terrain naturel et aménagé, l'abattage éventuellement d'arbre protégé ;
4. Plan des aménagements extérieurs avec tracés précis du raccordement au réseau routier ; le plan des canalisations ;
5. Toutes les façades ;
6. **Le questionnaire général (CAMAC) + formulaires annexes** ;
7. Les documents et pièces démontrant que la construction est conforme à la loi sur l'énergie ;
8. Rapport amiante si le bâtiment a été construit avant 1991 (art.103a LATC) ;
9. Plan de protection incendie (AEAI).

b) 1 version électronique (nouveauté depuis 2020) – identique à la demande « papier »

1. Scan des questionnaires particuliers signés ;
2. Plan de situation signé (en fichier pdf) ;
3. Plans pouvant être produits directement en version électronique (en fichier pdf).

c) Attestation de conformité*

Ce formulaire est un récapitulatif exhaustif des documents remis en version papier

1. 2 exemplaires en version papier imprimé et signé par le mandataire ;
2. Scan de l'attestation signée (en fichier pdf).

***Les liens vers les formulaires cités dans ce document sont disponibles sur le site internet de la Commune**